



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTOISE

Réunion du 8 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures et six minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Pierre LETIEVANT.

Date de convocation du Conseil : le trente et un mars deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : Frédéric DELOLME.

Secrétaire de séance : Bernadette TRANCHAND

Délibération n°2 : (2025-018)

Objet : Affectation du résultat – Budget Commune et Budget eau-Assainissement :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 pour la commune et l'eau et assainissement,

Considérant l'approbation du CFU 2024, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat des budgets 2024 de la commune et de l'eau et assainissement,

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

	EAU
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024	4 818,81
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023	49 604,67
Report Exedent au 002 Fonctionnement	54 423,48
EXEDENT D'INVESTISSEMENT 2024	13 346,97
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2023	12 065,68
Report Exedent 001 Inverstissement	25 412,65
	COMMUNE
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024	84 050,57
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023	147 956,78
Report Exedent au 002 Fonctionnement	232 007,35
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2024	- 51 443,80
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2023	38 415,24
Report Déficit 001 Inverstissement	- 13 028,56
Affectation au 1068 en recettes Investissement	13 028,56
Report Exedent au 002 Fonctionnement après affect 1068	218 978,79

Budget Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 050.57 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 956.78 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	232 007.35 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-13 028.56 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 232 007.35 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	13 028.56 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	218 978.79 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Budget Eau-assainissement :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	4 818.81 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	49 604.67 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	54 423.48 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	25 412.65 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	54 423.48 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	54 423.48 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'affectation du résultat 2024 pour le budget communal,
APPROUVE l'affectation du résultat 2024 pour le budget eau et assainissement,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie certifiée conforme
 À Tarentaise, le 8/04/2025

*Acte rendu exécutoire
 par transmission en Préfecture le 14/04/2025
 et affichage en mairie le même jour*

Pierre LETIEVANT,
 Maire



Bernadette TRANCHAND,
 Secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Pierre LETIEVANT, MAIRE.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 232 007.35 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	6
VOTES : Contre 0 Pour	6

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 050.57 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 956.78 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	232 007.35 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-13 028.56 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 232 007.35 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	13 068.56 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	218 938.79 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LETIEVANT, MAIRE, compte tenu de la transmission, le 08/04/2025 et de la publication le 14/04/2025.

A Tarentaise, le 10/04/2025.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Pierre LETIEVANT, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 54 423.48 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	6
VOTES : Contre 0 Pour	6

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	4 818.81 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	49 604.67 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	54 423.48 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	25 412.65 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	54 423.48 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	54 423.48 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LETIEVANT, MAIRE, compte tenu de la transmission, le 14/04/2025 et de la publication le 14/04/2025.

A Tarentaise, le 10/04/2025.

